



Peyrolles-info

83

Conseil municipal du 21 janvier 2011

Etaient présents : François ABBOU, Bernard BORDARIER, Pierre DELEUZE,
Pierre HÉNON, Françoise LETOWSKI , Sophie MOREAU, Jean PAULIN,
Aurélie ROUX.

Absente: Dorothee GIVONNE.

Secrétaire de séance: Aurélie ROUX

La séance est ouverte à 17h30

Le compte-rendu de la séance du 28 octobre 2010 est approuvé à l'unanimité.

1. CONVENTION ENTRE L'ESTRÉCHURE ET PEYROLLES POUR L'ENTRETIEN DU PONT DU TIORLET

Le Maire informe le conseil que la commune de l'Estréchure a pris une délibération le 10 novembre 2010 visant à acquérir le pont du Tiorlet pour un Euro symbolique à condition que soit signée la convention établie par la sous-préfecture qui prévoit une répartition des frais d'entretien entre les deux communes au prorata des habitations desservies, soit 4/5 pour Peyrolles et 1/5 pour l'Estréchure.

La délibération de l'Estréchure prévoit aussi que l'intégralité des frais de notaire (vente et convention) soit assumée par la commune de Peyrolles. Bien que cette nouvelle clause soit un peu abusive, le Maire propose de l'accepter, vu le montant de ces frais (800 €), pour ne pas retarder encore ce dossier. Cependant, pour que le percepteur puisse payer l'intégralité de ces frais au nom de la commune de Peyrolles, cette clause devra être ajoutée à la convention.

Accord unanime du Conseil

2. ÉCRITURES BUDGÉTAIRES DEMANDÉES PAR LE PERCEPTEUR

Le percepteur a envoyé un courrier le 3 janvier demandant une décision modificative pour différentes régularisations :

- transferts de 1144 € correspondant à des cautions remboursées en 1998 par déduction des loyers mais non déduites du compte des cautions.
- transfert de 0,30 € pour un compte non soldé en 1999
- mise en non valeur du titre de propriété de la commune concernant l'écosite de La Borie, celui-ci étant en liquidation judiciaire (500 €)

Accord unanime du Conseil

3. AUTORISATION D'INSTALLATION D'UN ASSAINISSEMENT PRIVÉ SUR PARCELLE COMMUNALE

Dans le cadre des études d'assainissement il s'avère que pour La Planquette la seule possibilité d'implantation de l'équipement d'assainissement se situe sur le parking, derrière le panneau d'affichage. Il s'agit là d'une parcelle appartenant au patrimoine privé de la commune, d'ailleurs donnée à la commune il y a quelques années par la propriétaire concernée. Le Maire propose d'autoriser cette propriétaire à implanter son assainissement à cet endroit. Madame Letowski quitte la salle au moment du vote

Accord unanime du Conseil

Questions diverses

- *Chemin de La Salle:*
Le géomètre a réalisé le tracé mais demande une étude de sol pour vérifier la stabilité des talus qui seront créés. Selon l'entrepreneur cette étude n'est pas nécessaire, le Maire ne fera donc pas réaliser cette étude.
- *Plan de massif DFCI (Défense de la forêt contre l'Incendie).*
La piste DFCI qui dessert la cuve située à La Baume doit être prolongée de manière à offrir deux accès. Le tracé proposé par le DFCI (rejoindre le vallon de La Valmy) semble peu réalisable. Le maire essaie de réunir l'accord des propriétaires pour proposer un tracé rejoignant Peyrolles par les crêtes déjà étudié en 2000. Si un accord n'est pas trouvé la cuve implantée à la Baume serait abandonnée.
- *A la demande de la locataire de l'appartement de la mairie, pose de deux portillons pour isoler son accès.*
- *M. Ponce présente au conseil les thèmes de plusieurs conférences qu'il pourrait faire pour présenter les résultats de ses recherches sur l'histoire de Peyrolles (les sécheresses, le bâti à Peyrolles en 1552, les châtaigneraies et les oliveraies, le Mas, Valescure, etc...). Le conseil propose de commencer ces conférences dès cet été au Temple.*
- *M. Deleuze qui a bien voulu déneiger les routes communales bénévolement sera indemnisé de ses frais de carburant.*

Prochain conseil municipal le vendredi 25 février.

La séance est levée à 19h.